

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 27/06/2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente

Nathalie MIRAVETE

*Transmission en sous-préfecture en annexe de la
délibération du 27 juin 2024 approuvant l'aire
de mise en valeur de l'architecture et du
patrimoine de Châlons-sur-Vesle et de Chenay*

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Légende Décembre 2020

- Limites communales
- Limite de l'AVAP futur SPR

AVAP de Chenay - Châlons-sur-Vesle -



ALGLAVE ARCHITECTURE

AVAP de Chenay et Châlons-sur-Vesle – Futur SPR - Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine – Plan global des périmètres – APPROBATION